

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/25

Conseil municipal du mardi 10 juin 2025

Date de convocation du conseil municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Christian RAGEADE donne pouvoir à Patrick Marchand.

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GÉHANT

OBJET : Tarifs – Garderie – 2025/2026

La commission Ecole, Petite Enfance et Jeunesse ayant pu se réunir au sujet de la garderie, il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs de la garderie pour l'année 2025/2026.

Il est ainsi proposé de passer le tarif de garderie à **2,56 euros** de l'heure, contre 2,48 euros en 2024/2025. La garderie reste pour l'instant décomptée au quart d'heure, à **0,64 euros**.
La demi-heure d'étude reste incluse dans le tarif de la garderie sans surcoût.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de garderie pour l'année 2025/2026 comme suit :

- Garderie du matin ou du soir : 2,56 euros de l'heure, payée au quart d'heure
- Études dirigées : sans surcoût

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
11 juin 2025

Philippe TISSOT
Maire

